

LE SITE EOLINVEST.COM

Categories: [Epargne](#), [Produits classiques](#) : [Danger!](#)

Tag: [Enquête](#)



Le site propose d'investir dans les énergies renouvelables en utilisant le crowdfunding comme moyen de financement. Il s'agit une fois de plus de l'usurpation d'identité d'une vraie société qui ne fait en aucun cas appel aux particuliers. Son rôle est la prise de participation dans des sociétés. Jamais elle ne fera appel au crowdfunding ! Le site n'a bien sur aucun agrément de l'AMF et n'en aura jamais...

Le site internet

Il a été créé le 18/07/2023. Nous publions le whois :

<https://www.whois.com/whois/eolinvest.com>

Nos recherches

Aucun site n'est ouvert. Ce simple fait doit vous faire fuir. Malgré cette opacité, nous avons pu collecter des informations restituées ci-dessous. Nous avons regroupé les informations par catégories.

Le téléphone

Le site utilise :

Le numéro 01 89 52 25 08

Le numéro 07 55 52 32 65

Il s'inscrit dans une série intéressante :

bbaitaufrance.com	07 55 52 32 62
eolinvest.com	07 55 52 32 65
hellobank-epargne.com	07 55 52 33 04
investmentmanagers-bim.com	07 55 52 38 35
olkyfrance.com	07 55 52 41 23

Les faux noms

Le site utilise :

- M. Christophe FOUQUET

Les produits

Il est proposé d'investir dans les énergies renouvelables. Ce secteur d'activité est très actif dans le supermarché de l'arnaque. Il est notamment proposé au nom de la société ionity (victime elle même d'une usurpation d'identité !) des bornes électriques !!!

Nous publions un mail envoyé :

[Le-mail-du-site-eolinvest.pdf](#)

Nous publions divers documents envoyés par les escrocs :

[La-brochure-du-site-eolinvest.pdf](#)

[La-brochure-Iberdrola-Espagne-du-site-eolinvest.pdf](#)

[La-brochure-IONITY-PORTUGAL-du-site-eolinvest.pdf](#)

Une mention spéciale pour cette dernière. Il y a deux pages blanches. Aucune société sérieuse ne ferait de la sorte. Amateurs...

Les informations juridiques

Il a été usurpé le nom d'une vraie société. Nous publions ci-dessous un extrait de société.com :

LA PRISE DE PARTICIPATION OU D'INTERET DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT DANS TOUTES SOCIETES OU AUTRES ENTITES EXERCANT LEUR ACTIVITE DANS LE DOMAINE DE LA PRODUCTION DU STOCKAGE DE LA DISTRIBUTION DE LA MESURE DE LA CERTIFICATION OU DE L'ECONOMIE D'ENERGIE NOTAMMENT DE CELLE PRODUITE A PARTIR D'ENERGIES RENOUVELABLES TELLES QUE L'ENERGIE MECANIQUE DU VENT (ENERGIE EOLIENNE)

On est très loin du crowdfunding...

Conclusion

Vous avez déjà versé des fonds que vous n'arrivez pas à récupérer ?

Si vous avez effectué un investissement qui se révèle être une arnaque, vous pouvez nous contacter à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>. Il faudra simplement nous transférer tous les mails reçus y compris les RIB que vous avez utilisés pour faire les règlements.

Vous trouverez dans le lien ci-dessous des informations sur notre travail :

<https://adcfrance.fr/les-conseils/arnaque-aux-sites-dedies-a-l-epargne-les-premieres-informations-de-l-adc-france/>

Vous pouvez devenir des consommateurs actifs ! L'article publié ci-dessous peut vous permettre de récupérer un peu des fonds perdus mais vous pourrez aussi, si cela vous plait, jouer avec les escrocs ! Le must ? Ils ne peuvent pas savoir la situation !

<https://adcfrance.fr/epargne/arnaqueurs-franco-israeliens-bulgares-les-actions-des-consommateurs/>

L'association fera le maximum pour vous aider. Il vous sera simplement demandé une adhésion à 50 € incluant l'abonnement à notre revue trimestrielle ainsi qu'une participation de 50 € aux frais de l'action soit un total de 100 €. Vous trouverez deux numéros dans les liens ci-dessous :

Les conseils pratiques pour la gestion d'un litige

[Le numéro 152 de la revue Antipac](#)

L'apparition de l'ADC France :

[La revue Antipac n° 149](#)

Vous pouvez la réaliser avec le lien sécurisé ci-dessous :

<https://adcfrance.fr/adhesions-readhesions-adc-france/>

Vous pouvez aussi nous l'adresser par chèque à l'ordre de l'ADC France 3/5 Rue Guerrier de Dumast, 54000 NANCY

Vous êtes en contact avec le site sans avoir versé de fonds :

Nous publions ci-dessous des conseils pratiques pour détecter les sites frauduleux. Avant d'investir, faites les vérifications utiles. Cela va vous éviter des soucis importants. L'article publié fait 5 pages. Pour ne pas trop alourdir cette page, nous vous communiquons le lien :

<https://adcfrance.fr/epargne/investir-avec-internet-les-conseils-utiles-de-ladc-france/>

Vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

ATTENTION !

Si vous avez versé des fonds, vous devez impérativement déposer une plainte à la gendarmerie ou à la police dont vous dépendez. Il faut, si c'est le cas, préciser les documents personnels que vous avez pu donné aux escrocs.

Si vous avez envoyé un justificatif d'identité et / ou un justificatif de domicile sans avoir versé de fonds, vous DEVEZ FAIRE UNE MAIN COURANTE à la police ou la gendarmerie dont vous dépendez.

Vos coordonnées sont entre les mains d'escrocs. Ils peuvent les utiliser soit pour tenter de vous arnaquer avec un autre produit soit en les revendant à d'autres escrocs comme les brouteurs du Bénin par exemple. Si cela se produit, vous pouvez nous transférer les mails reçus à <https://adcfrance.fr/contactez-nous/>

Nous tenons à préciser que toutes les recherches ont été sauvegardées sur un disque dur externe en PDF.

Par ailleurs, s'agissant de données publiques, nous ne retirerons aucune information sauf erreur matérielle. Cette demande devra être faite exclusivement par courrier recommandé avec AR. Aucune suite ne sera donnée pour toute demande faite par mail ou par téléphone.

